

## Option d'hébergement

Nom / prénom du patient : .....

### Marquage linge

L'EHPAD gère et entretien à titre gracieux le linge du résident (cf. art 3.3 du contrat de séjour).  
Pour se faire le linge doit obligatoirement être marqué.

Un forfait global de vingt euros (20€) sera facturé pour marquage du linge :

- Je souhaite que le linge soit géré par l'établissement, et je serai facturé une seule fois du forfait marquage linge au tarif global de 20 euros.
- Je ne souhaite pas que le linge soit géré par l'établissement et je ne fais pas marquer mon linge.

### Forfait téléphone :

Sur option, le résident peut demander la mise à disposition d'un téléphone fixe. Il pourra émettre et recevoir des appels téléphoniques directement depuis sa chambre.

Le forfait téléphonie est facturé au tarif de cinq euros par mois (5€) :

- Je souhaite pouvoir émettre et recevoir des appels directement depuis ma chambre, je serai facturé au tarif de 5€ par mois.
- Je ne souhaite pas avoir un téléphone fixe dans ma chambre.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Jour de l'entrée : \_\_\_\_\_

*Le Directeur ou son représentant*

*Le résident ou son représentant*